

## Article 21 du Règlement

## LA CITOYENNETÉ

## LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE

**L'hon. Bob Kaplan (York-Centre):** Monsieur le Président, le 11 avril dernier, j'ai assisté à la remise de certificats de citoyenneté dans ma circonscription et le bureau du premier ministre a envoyé, pour souligner cette cérémonie, un message dont j'ai vérifié l'authenticité. Je voudrais en lire une phrase que je trouve vraiment inacceptable. Voici:

C'est un geste solennel et combien émouvant que celui qui consiste à prendre pays, en toute connaissance de cause, car cela signifie couper ses liens avec la mère-patrie.

Cette déclaration du premier ministre (M. Mulroney) montre, somme toute, à mon avis, qu'il n'entend rien à la citoyenneté canadienne et à la notion plus vaste du multiculturalisme.

Je le prie donc instamment de reconsidérer ce genre de déclaration afin qu'à l'avenir, les messages qu'il enverra pour souligner de telles occasions offrent une perspective plus positive des relations que nos immigrants peuvent entretenir avec leur mère-patrie.

\* \* \*

## LES CRIMINELS DE GUERRE

## LA RÉPONSE DES SOVIÉTIQUES À LA COMMISSION DESCHÊNES

**M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord):** Monsieur le Président, les Soviétiques semblent vouloir envenimer les plaies des collectivités ukrainiennes et juives au Canada. Dernièrement, ils ont acquiescé à la demande du juge Deschênes, selon laquelle la commission dont il est chargé se rendrait en Union soviétique pour enquêter sur de prétendus criminels de guerre qui se trouveraient au Canada. Toutefois, ils n'ont rien dit quant aux importantes garanties que le juge Deschênes réclamait dans sa requête initiale. Le silence qu'ils gardent sur cette question essentielle me persuade encore plus de leur intention de manipuler cette enquête dans leurs propres intérêts politiques.

Les organismes représentant les collectivités juives et d'Europe orientale n'ont pas cessé de réclamer ces garanties par crainte que les Soviétiques ne les trompent. Ne nous méprenons pas sur les motifs de ces derniers. Ils veulent donner l'impression qu'ils appuient cette enquête, sans être le moins du monde disposés à accepter qu'on traite en toute justice et indépendance les renseignements obtenus. Ils ne souhaitent rien de moins qu'un conflit ouvert entre les Canadiens d'Europe orientale et ceux d'origine juive.

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

## L'INDUSTRIE

## LA PERTE D'EMPLOIS À L'USINE DE LA CANADA PACKERS À WINNIPEG

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, j'ai ici une déclaration qui concernera le nouveau ministre de l'Expansion économique régionale.

Le 18 novembre dernier, j'ai écrit à l'ancien ministre pour l'avertir que la construction d'une charcuterie industrielle dans la campagne manitobaine, pour laquelle il avait approuvé une subvention, aurait des conséquences terribles pour les abattoirs-conserveries de Winnipeg. Malheureusement, mes prédictions se sont réalisées. De 100 à 200 emplois seront supprimés aux abattoirs porcins de la Canada Packers, à Winnipeg. Ces emplois seront remplacés par les 70 nouveaux créés à la nouvelle usine, où les employés ne seront payés qu'à peu près la moitié du salaire des travailleurs de Winnipeg. Canada Packers remet maintenant en question la modernisation de l'ensemble de ses installations de Winnipeg.

Le nouveau ministre devra examiner comment une subvention gouvernementale de \$865,000 peut se solder par une diminution du nombre d'emplois et de la rémunération. Sinon, le ministre pourrait être appelé ministre de la désindustrialisation, responsable du déménagement d'usines au profit des circonscriptions conservatrices.

**M. le Président:** À l'ordre. Les 60 secondes sont terminées.

\* \* \*

● (1410)

LA COMMISSION DES LIBÉRATIONS  
CONDITIONNELLESLA SURVEILLANCE OBLIGATOIRE—LE RETARD APPORTÉ À  
L'ADOPTION D'UN PROJET DE LOI MODIFICATIF

**M. Alan Redway (York-Est):** Monsieur le Président, le projet de loi C-67, qui donne à la Commission des libérations conditionnelles le pouvoir de refuser la mise en liberté de détenus sous surveillance obligatoire quand il y a des motifs raisonnables de croire qu'ils pourraient commettre un crime avec violence, a été renvoyé à la Chambre il y a trois mois et demi pour y être adopté à la troisième lecture après un long débat au comité de la justice. Il y a près de deux mois, le 21 mars, un jury du coroner qui enquêtait à Toronto sur la mort d'un homme mis en liberté sous surveillance obligatoire a approuvé l'esprit du projet de loi C-67 et recommandé que le solliciteur général du Canada (M. Beatty) le mette rapidement en application après sa promulgation. C'était il y a un mois et demi, et la troisième lecture du projet de loi C-67 n'est toujours pas inscrite au *Feuilleton*.

Les gens réclament cette mesure législative, monsieur le Président. J'invite tous les députés et tous les partis à la Chambre à tout faire pour adopter le projet de loi rapidement. Qu'on ne le laisse pas expirer au *Feuilleton* en juin.